Nations Unies S/PV.4156



Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

Provisoire

4156e séance
Jeudi 15 juin 2000, à 11 h 30
New York

Président :	M. Levitte	(France)
Membres :	Argentine	M. Cappagli
	Bangladesh	M. Chowdhury
	Canada	M. Duval
	Chine	M. Wang Yingfan
	États-Unis d'Amérique	M. Holbrooke
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	Jamaïque	M. Ward
	Malaisie	M. Hasmy
	Mali	M. Ouane
	Namibie	M. Gurirab
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon
	Tunisie	M. Ben Mustapha
	Ukraine	M. Yel'chenko

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

00-48159 (F)

La séance est ouverte à 12 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Le Président : Conformément à l'accord auquel est parvenu le Conseil lors de ses consultations antérieures, je propose d'inviter les membres du Comité politique pour l'application de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka ainsi que la Zambie, le Représentant du Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine et le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo à participer à la présente séance.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Abdelkader Messahel, Envoyé spécial du Président de la République algérienne démocratique et populaire, M. Abdelaziz Bouteflika, Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Messahel prend place à la table du Conseil.

Le Président : J'invite le Vice-Ministre des relations extérieures de l'Angola, S. E. M. Georges Chicoti, à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Chicoti (Angola) prend place à la table du Conseil.

Le Président : J'invite le Ministre d'État aux affaires étrangères et à la coopération internationale de la République démocratique du Congo, S. E. M. Yerodia Abdoulaye Ndombasi, à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Ndombasi (République démocratique du Congo) prend place à la table du Conseil.

Le Président : J'invite le Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale du Rwanda, S. E. M. André Bumaya, à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Bumaya (Rwanda) prend place à la table du Conseil.

Le Président : J'invite le Ministre d'État aux affaires étrangères pour la coopération régionale de l'Ouganda et Président du Comité politique, S. E. M. Amama Mbabazi, à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Mbabazi (Ouganda) prend place à la table du Conseil.

Le Président : J'invite le Ministre des affaires présidentielles de la Zambie, S. E. M. Eric Silwamba, à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Silwamba (Zambie) prend place à la table du Conseil.

Le Président : J'invite le Chargé d'affaires de la Mission permanente du Zimbabwe, S. E. M. Mishek Muchetwa, à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Muchetwa (Zimbabwe) prend place à la table du Conseil.

Le Président : Je salue la présence à la table du Conseil de S. E. M. Theo-Ben Gurirab, Ministre des affaires étrangères de la Namibie, Président de l'Assemblée générale, qui représente le dernier des États signataires de l'Accord de Lusaka, qui est également membre du Conseil de sécurité.

Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Dominique Kanku, Responsable des relations extérieures du Mouvement pour la libération du Congo (MLC), à prendre place à la table du Conseil.

J'invite le Professeur Claver Pashi, Chef de la délégation du RCD-ML, à prendre place à la table du Conseil.

J'informe le Conseil du fait que M. Emile Ilunga, chef de la délégation du RCD-Goma, actuellement dans l'avion, nous rejoindra dans la soirée.

J'invite maintenant M. Kamel Morjane, Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, à prendre place à la table du Conseil.

Je voudrais saluer la présence du Secrétaire général à cette importante séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen du point inscrit à son ordre du jour. Le

Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

En tant que Président du Conseil de sécurité, je vais maintenant avoir l'honneur de m'adresser au Conseil ainsi qu'aux membres du Comité politique.

Je souhaite la bienvenue aux Ministres membres du Comité politique de l'Accord de Lusaka, au Ministre pour les affaires présidentielles de la Zambie, à l'Envoyé spécial du Président de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), à M. Kamel Morjane, Représentant spécial du Secrétaire général. Je voudrais, avec l'accord du Secrétaire général, demander à son Représentant spécial de transmettre à tous les observateurs et à toutes les équipes qui travaillent actuellement en République démocratique du Congo, nos sentiments d'admiration et de solidarité. Ils font un travail admirable dans des circonstances particulièrement difficiles. Je souhaite que M. Morjane, au nom du Conseil, leur dise notre admiration.

Je remercie particulièrement le Secrétaire général de sa présence. Le Secrétaire général a retardé son départ pour un voyage important au Proche-Orient afin d'être parmi nous aujourd'hui. Je le remercie de sa présence, mais je le remercie aussi de son rapport. Son rapport complet et courageux éclaire nos travaux. Il est notre référence.

Le Conseil se souviendra que cette réunion est née lors de la rencontre, le 6 mai à Lusaka, entre les membres du Comité politique de l'Accord de Lusaka et les sept membres du Conseil de sécurité qui accomplissaient la première visite de ce Conseil en Afrique. Cette rencontre du 6 mai faisait suite au Sommet du 24 janvier, dans cette salle, entre les pays signataires de l'Accord de Lusaka et le Conseil de sécurité. L'Ambassadeur Holbrooke avait pris l'initiative de ce dialogue. Ce dialogue entre le Conseil de sécurité et les signataires de l'Accord de Lusaka témoigne de la volonté du Conseil de répondre présent chaque fois que les Nations Unies sont appelées à contribuer au règlement des crises en Afrique.

L'ONU n'abandonne pas l'Afrique. Au contraire, comme nous le savons, l'essentiel de l'ordre du jour des travaux du Conseil de sécurité est consacré au dossier africain. Pourtant, nous devons le dire, le contexte auquel nous faisons face aujourd'hui est particulièrement difficile. Difficile d'abord, parce que la Mission des Nations Unies en Sierra Leone est confrontée à de graves difficultés. Difficile aussi parce que chacun a à l'esprit la guerre entre l'Éthiopie et l'Érythrée qui a imposé des souffrances à deux populations et de lourdes pertes à deux pays entraînés dans ce conflit. Bien sûr, chaque crise a sa spécificité, mais, il faut en être conscient, les difficultés en Sierra Leone font hésiter les pays contributeurs de troupes invités à s'engager en République démocratique du Congo.

Quelle analyse pouvons-nous faire aujourd'hui de la situation en République démocratique du Congo? Il y a eu – et c'est un élément très positif – un véritable effort de tous les pays de la région pour parvenir à un règlement. Ce fut l'Accord de Lusaka. Et je voudrais saluer le rôle éminent qui revient dans cet Accord au Président Chiluba de la Zambie. L'Accord de Lusaka a été signé le 10 juillet 1999, il y a près d'un an. L'Accord prévoyait un règlement de la crise en 360 jours. Presque deux ans après le début du conflit, près d'un an après la signature de l'Accord de Lusaka, où en sommes-nous?

Il y a eu incontestablement des efforts dans la bonne direction, de la part des belligérants eux-mêmes. Un cessez-le-feu a été déclaré et un accord de désengagement a été conclu le 8 avril à Kampala. Ici même, à New York, les Nations Unies ont accompli leur part du contrat. Le Conseil de sécurité a décidé le 24 février dernier la création de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), avec 500 observateurs militaires et une force de 5 000 hommes. Mais en regard de ces progrès incontestables, les mauvaises nouvelles se sont malheureusement accumulées, et le bilan global que nous pouvons tirer est aujourd'hui dramatiquement négatif dans cinq domaines.

Premièrement, les combats se poursuivent. Ils se poursuivent dans la province de l'Équateur; ils ont repris à la fin de l'année dernière et ils sont relancés régulièrement depuis. Les combats se poursuivent également au Kasaï depuis le mois de mars. Les violences sont ininterrompues dans le Kivu. Enfin, à Kisangani, des violences ont eu lieu en août de l'année dernière, depuis le début de mai à nouveau et de manière particulièrement meurtrière au début de ce mois.

Deuxièmement, le coût humain de ce conflit est de plus en plus lourd. Le rapport du Secrétaire général a souligné la situation dramatique des personnes déplacées et des besoins alimentaires énormes. Des informations nous parviennent par les ONG et les communautés religieuses, sur les violences et les massacres,

en particulier dans le Nord et le Sud-Kivu. Ils nous signalent également des affrontements interethniques dans le Nord-Est.

La semaine dernière, la presse internationale a publié le résultat d'une étude d'organisations humanitaires, et je la cite : « En deux ans de guerre, ce sont 1 700 000 personnes qui sont mortes dans l'est du Congo. Elles ont été victimes de massacres ou bien elles ont péri en tentant de fuir les violences, ou bien encore elles ont péri parce que l'aide humanitaire n'a pu, en raison de l'insécurité, leur être apportée. » Il ne s'agit pas ici de se lancer dans une bataille de chiffres, mais de voir la réalité en face. Depuis deux ans, des centaines de milliers de morts ont été enregistrés dans les provinces de l'est de la République démocratique du Congo.

Troisièmement, le processus de réconciliation entre les Congolais, le dialogue national prévu par l'Accord de Lusaka, reste bloqué. Certes, le facilitateur du dialogue national choisi par les parties congolaises avec l'aide de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a procédé à de premières évaluations. Les premières consultations ont pu intervenir. Le Conseil de sécurité qui l'a accueilli à New York en janvier, puis en avril, lui a exprimé son plein soutien. Et nous aurons une rencontre demain avec son représentant, le Ministre Archibald Mogwe.

Mais le Conseil est aujourd'hui très préoccupé par le blocage du dialogue national et par l'absence de coopération du Gouvernement congolais avec le facilitateur. Les développements de Cotonou nous préoccupent particulièrement. Le règlement du conflit en République démocratique du Congo doit pouvoir s'appuyer sur une réconciliation authentique entre les Congolais, dans le cadre du dialogue national.

Quatrièmement, l'insécurité et la mauvaise volonté des parties entravent le déploiement de la MONUC, et la poursuite des combats met en question le déploiement de la phase II de la Mission. Le non respect des engagements pris par le Gouvernement de la République démocratique du Congo dans le cadre de l'accord sur le statut des forces, mais aussi par les rebelles à travers des entraves aux mouvements de la force, n'est pas acceptable. Il contrevient aux engagements pris. Enfin, les manifestations hostiles à la MONUC qui se sont déroulées récemment à Kinshasa ne sont pas acceptables. Les Nations Unies sont en République démocratique du Congo pour aider à la paix. Il faut aider les Nations Unies.

Cinquièmement, la reprise des combats le 5 juin entre troupes ougandaises et rwandaises à Kisangani constitue une brutale aggravation du conflit en République démocratique du Congo. Ces combats ont paru sonner le glas de l'Accord de Lusaka. Ils ont opposé deux pays jusqu'alors amis. Le caractère particulièrement injustifiable des affrontements entre deux armées étrangères sur le sol d'un pays tiers, la République démocratique du Congo, doit être souligné. Les combats ont fait de nombreuses victimes civiles congolaises : au moins 300 morts et 1 500 blessés. Deux présences militaires étrangères, motivées par des raisons de sécurité, deviennent aujourd'hui une source majeure d'insécurité.

Je dois le dire, ces développements ont provoqué un choc profond dans la communauté internationale tout entière, et une réaction immédiate et unanime : assez de combats, retirez vos forces de Kisangani, appliquez sans délai l'Accord que vos présidents ont conclu en présence des membres du Conseil de sécurité.

Nous le voyons bien. Nous sommes à un moment décisif. Le Secrétaire général a donné le ton dans son rapport remis mardi au Conseil et dont chacun a connaissance. La guerre doit cesser immédiatement, nous dit-il, et il a raison. D'un mal – je parle de Kisangani – peut, peut-être, sortir un bien. Il faut que la tragédie de Kisangani soit pour nous tous l'électrochoc qui déclenchera une mise en oeuvre complète, rapide, accélérée même, de l'Accord de Lusaka. Cet Accord reste notre référence. Et dès aujourd'hui, je souhaite que tous les prisonniers de guerre soient libérés avant la fin même de nos travaux, pour montrer que, oui, la volonté existe, que des gestes dans la bonne direction sont possibles.

Au nom du Conseil de sécurité, je dis aux membres du Comité politique de l'Accord de Lusaka qui sont venus nous rejoindre à New York : nous souhaitons examiner avec vous, en profondeur, la situation; nous souhaitons ensemble donner un nouvel élan au processus de paix de Lusaka, et voir avec vous, en partenaires, comment surmonter la crise actuelle. Vous avez souhaité que l'ONU soit votre partenaire, et nous l'avons accepté. Ensemble, pendant ces deux journées, prenons les décisions qui s'imposent. Rendons l'espoir, apportons la paix, au peuple du Congo et à tous les

peuples de l'Afrique centrale qui l'attendent désespérément. Ayons ensemble cette volonté, comme disent nos amis britanniques : « When there is a will, there is a way ».

Je vous remercie et je donne maintenant la parole à S. E. M. Amama Mbabazi, Ministre d'État aux affaires étrangères et pour la coopération régionale de l'Ouganda, en sa qualité de Président du Comité politique.

M. Mbabazi (Ouganda) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, au nom du Comité politique et en mon nom propre, je tiens à vous dire, ainsi qu'aux membres de la mission du Conseil de sécurité qui se sont rendus dans notre région le mois dernier et au Conseil de sécurité tout entier, notre gratitude pour l'invitation qui a été faite au Comité politique de venir à New York pour mettre en commun des informations et procéder à un échange de vues sur le processus de pacification de la République démocratique du Congo.

Nous venons remplis de l'espoir et de la confiance de voir cet échange déboucher sur un engagement plus complet et plus rapide, des Nations Unies vis-à-vis de ce processus, ce que le peuple du Congo et les peuples de la région attendent depuis si longtemps.

L'Accord de cessez-le-feu en République démocratique du Congo, généralement connu sous le nom d'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, a été librement négocié, conclu et signé par tous les belligérants de l'époque. La communauté internationale s'en est félicitée et l'a adopté, y compris l'Organisation des Nations Unies qui a estimé qu'il s'agissait de la meilleure formule permettant de régler le conflit en République démocratique du Congo.

L'Accord tient compte des deux dimensions du conflit : à savoir, la question politique congolaise interne et les préoccupations en matière de sécurité régionale du Congo lui-même ainsi que de ses voisins. Il prévoit, entre autres, la cessation des hostilités, la création d'un nouveau régime politique au Congo grâce aux négociations politiques intercongolaises; le désarmement, la démobilisation, la réinstallation et la réintégration de tous les groupes armés au Congo; ainsi que le retrait de toutes les forces étrangères. Il prévoit également la normalisation de la situation aux frontières du Congo en vue de mettre un terme à tout trafic illicite d'armes, ainsi qu'à l'infiltration de groupes armés à travers les frontières.

L'Organisation des Nations Unies a été priée, conformément au devoir qu'elle a d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales, de se charger de la mise en oeuvre de l'Accord. Les parties ont également créé la Commission militaire mixte (CMM), au sein de laquelle ils sont tous représentés, en vue de faciliter ce processus de mise en oeuvre.

Bien que le calendrier de mise en oeuvre de l'Accord, qui a été signé le 10 juillet 1999 par les États parties et en août par la rébellion congolaise armée, n'ait pas été respecté, comme vous l'avez très justement constaté, Monsieur le Président, l'Accord a tenu en dépit des diverses violations auxquelles vous avez fait allusion. Ces violations se sont produites en grande partie parce que le mécanisme que l'Accord a mis en place pour gérer le processus de mise en oeuvre n'a pas encore été rendu pleinement opérationnel.

L'ONU a dans un premier temps adopté ce qui semblait être une approche très prudente concernant sa participation à ce processus de mise en oeuvre. Le Comité politique a été par conséquent particulièrement heureux lorsqu'en janvier dernier le Conseil de sécurité des Nations Unies a décidé d'accorder une plus grande attention au conflit au Congo, processus qui a abouti à notre réunion avec le Conseil aujourd'hui.

Nous avons grandement apprécié la visite que la délégation du Conseil de sécurité, conduite par M. Richard Holbrooke, a effectuée dans la région le mois dernier. Pour la première fois, nous avons ressenti après cette visite qu'il existait un véritable partenariat entre nous et l'ONU. C'est la raison pour laquelle nous sommes venus à New York dans cet esprit de partenariat, dans le contexte de la poursuite du dialogue qui a été entamé le 6 mai à Lusaka pour savoir comment atteindre, de façon rapide et réaliste, l'objectif que nous partageons tous et qui consiste à instaurer la paix non seulement en République démocratique du Congo mais dans la région tout entière.

Le Comité politique, oeuvrant de concert avec la Commission militaire mixte et la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) sous la direction compétente et dévouée du Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Kamel Morjane, et ses collaborateurs, a préparé le terrain pour la mise en oeuvre de l'accord de Lusaka. Nous avons adopté le 8 avril dernier à Kampala le plan prévoyant le désengagement et le redéploiement de forces en République démocra-

tique du Congo. Bien que le calendrier n'ait pas été entièrement respecté, les plans subsidiaires prévoyant le désengagement des forces dans chaque région ont été préparés mais n'ont pas pu être mis au point, parce que la Commission militaire mixte et la MONUC ne disposent pas des ressources suffisantes nécessaires pour procéder à la vérification des informations fournies par chaque partie.

Nous attendons avec intérêt un échange de vues sur la question du manque de ressources avec le Conseil de sécurité, au cours de notre visite ici, pour qu'il nous soit possible de surmonter cette limitation paralysante pour le processus de mise en oeuvre. Nous espérons que lorsque les équipes de planification de la CMM et de la MONUC auront vérifié les informations qui leur ont été fournies par chaque partie, et que de nouvelles positions défensives auront été arrêtées, les forces commenceront leur désengagement afin de créer une zone de désengagement large de 30 kilomètres.

Le Comité politique, lors de sa dernière réunion à Lusaka, a examiné et adopté des mécanismes pour le désarmement, la démobilisation, la réinstallation et la réinsertion des membres de tous les groupes armés.

En ce qui concerne la libération et l'échange de prisonniers de guerre, le Comité politique a demandé aux parties concernées d'accélérer le processus en respectant rapidement les conditions fixées par le Comité international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Je sais de source sûre que toutes les parties ont ainsi fait depuis. La libération et l'échange de prisonniers de guerre devraient commencer à la fin de cette semaine. Je partage l'optimisme du Conseil et j'espère que cette phase pourrait même commencer pendant nos délibérations ici à New York.

À propos des négociations politiques intercongolaises, le dialogue national n'a pas encore commencé. Le Comité politique s'est toutefois félicité de la tenue de la réunion préparatoire de Cotonou (Bénin), le 6 juin, qui constitue un pas positif dans la bonne direction. Le Comité a exprimé sa gratitude à Sir Ketumile Masire pour tous les efforts qu'il a faits afin de faciliter le dialogue national et a demandé à tous les Congolais d'honorer leurs obligations au titre de l'Accord.

Il est clair que la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka ne s'est pas faite en fonction du plan que nous avions initialement élaboré. Le Comité politique reconnaît bien qu'il existe d'énormes obstacles à cette mise en oeuvre. La difficulté la plus récente dont vous avez parlé, Monsieur le Président, tient aux combats qui ont eu lieu à Kisangani entre les forces rwandaises et ougandaises. Le Comité a dit sa préoccupation face à cet événement regrettable. Tout en se félicitant des efforts déployés pour que la situation à Kisangani redevienne normale, le Comité a demandé au Rwanda et à l'Ouganda de mettre immédiatement un terme aux combats et d'appliquer l'accord qu'ils ont conclu pour la démilitarisation de Kisangani. Je suis heureux d'informer le Conseil que les combats ont depuis cessé.

Le Comité politique tient à réaffirmer le ferme engagement pris par nos dirigeants en janvier dernier à l'égard de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. Nous redisons notre détermination d'assurer l'application intégrale et rapide de l'Accord. Nous demandons seulement aux Nations Unies et à la communauté internationale dans son ensemble de nous fournir un soutien sans réserve dans l'application de cet accord que nous avons conclu librement entre nous.

Le Président : Je donne maintenant la parole à M. Richard Holbrooke, Représentant permanent des États-Unis, qui a conduit la mission du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo et qui a pris l'initiative heureuse de tenir le Sommet du 24 janvier dans cette salle même.

M. Holbrooke (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de s'être joint à nous aujourd'hui.

Monsieur le Président de l'Assemblée générale, je vous remercie d'avoir bien voulu descendre de votre tribune pour représenter votre pays. C'est un honneur d'avoir deux Présidents – vous et l'Ambassadeur Levitte – dans cette salle. Votre présence nous paraît extrêmement importante à nous tous.

À vous, Ambassadeur Levitte, Président du Conseil de sécurité, je voudrais vous exprimer la très vive gratitude de notre pays pour la façon dont vous et la France agissez, dans l'intérêt de la paix, en République démocratique du Congo.

Je voudrais remercier tous nos amis et collègues du processus de Lusaka, qui nous ont accueillis avec une telle gentillesse et générosité à Lusaka, les 6 et 7 mai, et qui viennent de nouveau faire le long voyage de New York. Leur présence ici illustre leur détermination de trouver une solution aux problèmes du Congo. J'espère que le monde, qui centre son attention

sur ces problèmes, comprendra que tous sont là volontairement pour contribuer au règlement des problèmes.

Je suis particulièrement honoré de prendre la parole après mon ami, le Ministre Amama Mbabazi, de l'Ouganda, l'un des plus éminents hommes d'État africains avec qui j'ai eu le plaisir de travailler de plus en plus au cours des derniers mois et dont l'intervention mérite la lecture attentive de nous tous.

Et je suis naturellement heureux de voir parmi nous les autres représentants ainsi que le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Morjane, qui réalise un travail remarquable dans des conditions extrêmement difficiles.

Il s'agit d'un jour important pour nous tous alors que nous entamons ce long voyage. Même si le Ministre Mbabazi a eu l'amabilité de se référer au mois des États-Unis, en janvier, les discussions avaient en fait commencé depuis longtemps déjà. Je voudrais rendre hommage à la présidence britannique au mois de décembre, à Sir Jeremy Greenstock et à l'Ambassadeur Eldon, qui ont lancé ce processus. Ce dernier dure depuis plusieurs mois. Il faudrait que le monde sache que l'ONU ne se détourne pas de l'Afrique et qu'il n'y a pas de double critère. L'Afrique est au coeur de nos préoccupations. Cela est d'autant plus vrai qu'aujourd'hui, nous traitons de deux autres questions africaines d'importance majeure : la Sierra Leone et le problème du différend entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Il y aura des séances distinctes qui se tiendront simultanément sur ce dernier problème, en coordination avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

Mais les problèmes demeurent, et ils se sont aggravés au cours des derniers jours dans deux domaines au moins, comme le Ministre Mbabazi vient de l'expliquer clairement. Le peuple du Congo veut que nous l'aidions à sortir du cauchemar dans lequel il vit depuis si longtemps. Il attend que nous l'aidions à construire un mode d'existence non défini par le conflit. Il y a eu récemment de nombreuses déclarations sur la façon dont ce peuple aspire à la paix, mais ces déclarations – dont plusieurs ont été faites dans cette salle historique – n'ont pas été suivies d'effet.

Il y a 36 jours, nous étions, vous, Monsieur le Président, et moi-même dans la région avec nos collègues de la Grande-Bretagne, des Pays-Bas, du Mali, de la Tunisie et de la Namibie, au nom du Conseil de sécurité tout entier. Nous avions le grand honneur de vous représenter tous, et je pense que nous avons fait un assez bon travail en portant sur nos épaules tout le poids de l'ONU dans la région des Grands Lacs. Mais je ne sais pas trop où nous en sommes aujourd'hui. Je note que la délégation composée de trois nations africaines, de trois nations européennes et d'un pays extérieur à ces deux régions – les États-Unis – a symbolisé notre engagement commun. Je voudrais souligner de nouveau que, si les représentants d'Asie et d'Amérique latine n'ont pu se joindre à nous, c'est parce qu'ils étaient au Kosovo dans le cadre d'une mission parallèle.

Monsieur le Président, lorsque vous avez décidé, le mois dernier, de convoquer cette séance, nous avions pensé que nous pourrions susciter un élan. Mais les événements de ces dernières semaines ont modifié la nature de la réunion.

Je voudrais commencer par Kisangani et là, je voudrais être honnête avec mes amis du Rwanda et de l'Ouganda. Ce qui s'est passé à Kisangani ne peut trouver d'excuse. L'on ne peut justifier les combats qui ont commencé vers le 3 ou 4 mai. La cessation immédiate de ces combats, après le cessez-le-feu du 8 mai négocié par le Conseil de sécurité, était riche de promesses, mais les combats ont repris ces dernières semaines avec une extrême violence, et des centaines de personnes ont été tuées et des milliers d'autres blessées, avec des dégâts considérables aux infrastructures de Kisangani. Les réparations matérielles devront être prises en charge par la communauté internationale, ou bien rien ne serait fait, ce qui détournera des ressources destinées à la reconstruction à long terme et aux besoins éducatifs et sanitaires de base. Cette reprise des combats est l'un des faits les plus troublants que j'aie jamais vus durant ma carrière de diplomate. Je ne parle pas des premiers combats, mais de ceux qui ont éclaté il y a quelques semaines.

Je suis d'accord avec le Ministre Mbabazi sur le fait qu'un cessez-le-feu est désormais en vigueur et que nous devons le maintenir. Mais il est fragile et, comme le Secrétaire général nous en a avertis réunion après réunion, un vide risque de se produire entre le cessez-le-feu entré en vigueur il y a quelques jours et l'arrivée de forces de maintien de la paix. Et nous devons être honnêtes avec nous-mêmes : il est devenu plus difficile de dépêcher des forces de maintien de la paix aujourd'hui qu'il y a quelques semaines, en raison précisément des événements de Kisangani. Plus dangereux. Plus problématique. Les gouvernements et les peuples expriment plus de réserves. Et il sera plus ardu de fi-

nancer ces actions en raison de ce qui s'est passé à Kisangani. Soyons donc honnêtes à ce sujet dans cette salle.

Personnellement, je ne suis pas intéressé à voir un tribunal enquêter sur le début des affrontement de Kisangani. Les dirigeants des deux parties nous ont clairement dit à tous que l'autre partie en avait pris l'initiative. Sur la base d'expériences similaires auxquelles j'ai été mêlé en Bosnie, au Kosovo et au Cambodge, par exemple, je suis sûr que nous ne saurons jamais réellement qui en fut l'initiateur. Il s'agit maintenant de faire cesser en permanence ces combats et d'empêcher qu'ils se reproduisent jamais. Cela requiert un niveau très élevé d'autorité politique.

Monsieur le Secrétaire général, je rends hommage à vos efforts inlassables pour arrêter les combats, en coopération avec les dirigeants de la région. Sans votre intervention personnelle, je suis convaincu qu'il y a de très grandes chances que les combats se poursuivraient.

S'agissant des combats dans la province de l'Équateur entre les Forces armées congolaises et le Mouvement pour la libération du Congo (MLC), il s'agit d'un problème grave, car cela menace de rapprocher les combats des centres de population. Je le dis très franchement en présence des signataires de l'Accord de Lusaka, et en particulier du Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo et du représentant du MLC : nous avons besoin de vous voir disposés à arrêter les combats.

S'agissant du dialogue national, je parle de nouveau avec un grand respect pour le Gouvernement souverain de la République démocratique du Congo; mais je dois dire en toute sincérité ce que mon gouvernement a déjà dit publiquement : nous ne pensons pas que la dénonciation du facilitateur nommé par l'OUA et les attaques dirigées contre le dialogue national puissent être considérées comme autre chose qu'une attaque contre le processus de paix de Lusaka. S'il existe des divergences entre une ou plusieurs parties présentes dans cette salle et le facilitateur, il faut les aplanir. Mais il ne faudrait pas attaquer le processus lui-même, à moins d'être prêt à assumer les complications extraordinaires qui en découleront. J'ai entendu parler des problèmes que le Gouvernement installé à Kinshasa a avec le dialogue national. Certains sont peut-être justifiés. Mais s'en prendre au processus ne peut être regardé que comme une attaque contre Lusaka.

L'Accord de cessez-le-feu de Lusaka est l'une des rares choses qui séparent l'ordre en République démocratique du Congo de la dégénérescence du pays, qui deviendrait un ensemble de domaines féodaux dominés par des seigneurs de la guerre se disputant ses ressources. En janvier dernier, lorsque nous nous étions rencontrés dans cette salle avec les sept Présidents de la région, l'engagement avait été pris de redoubler d'efforts en faveur de la paix. J'espère que tel sera le résultat de cette très importante réunion que vous présidez, Monsieur le Président, au niveau immédiatement inférieur à celui des chefs d'État.

Afin de renforcer le processus de paix, le Secrétaire général a proposé que l'on réexamine la priorité de certaines des tâches de Lusaka, notamment le retrait ordonné des troupes étrangères. Il a suggéré que le retrait de la région de Kisangani des troupes du Rwanda et de l'Ouganda soit exécuté en priorité. Je crois que cette recommandation est extrêmement appropriée étant donné les récents événements. C'est l'un des éléments majeurs dont nous discuterons. Tout en appuyant la position du Secrétaire général, je voudrais cependant souligner quelques éléments essentiels.

Avant tout, faire une priorité du retrait des forces qui se battent à Kisangani ne change en aucun cas l'appel lancé depuis longtemps par le Conseil de sécurité – comme le rappellent les résolutions – pour un retrait de toutes les forces étrangères – je souligne – de toutes les forces étrangères. Nous n'abandonnons sous aucune forme Lusaka en accordant – comme je le crois et je pense que nous devons le faire – la priorité à ce que nous propose le Secrétaire général.

Deuxièmement, il est vraiment urgent que toutes les parties cessent d'apporter leur appui aux groupes armés non signataires de Lusaka, notamment les ex-Forces armées rwandaises et les milices Interahamwe. Il est tout à fait inacceptable que ces groupes soient encore autorisés à agir. Ce sont les groupes les plus odieux en Afrique, voire dans le monde, et l'on doit s'occuper d'eux à travers des mesures concertées au niveau de la région.

Troisièmement, un débat sur le retrait des forces du Rwanda et de l'Ouganda ne doit pas empêcher le Gouvernement de la République démocratique du Congo de participer au dialogue national, de permettre à d'autres parties congolaises d'y participer et de se soumettre aux conclusions de ce processus.

Quatrièmement, s'agissant de ce point, que cette discussion ne nous détourne pas des préoccupations légitimes de sécurité du Rwanda et de l'Ouganda qui doivent être pris en compte. Elles sont légitimes même si l'explosion des combats à Kisangani, qui n'a rien à voir avec ces préoccupations, est extrêmement regrettable. Nous ne pouvons pas permettre que se reproduise une situation où les ex-FAR et les Interahamwe reprennent leurs campagnes de terreur de 1995-1996 au sein du Rwanda.

Tout cela doit être fait pour consolider Lusaka. Permettez-moi de rappeler encore une fois qu'il ne s'agit pas d'un accord imposé de l'extérieur mais d'une initiative africaine, comme le disait M. Salim Ahmed Salim : une solution africaine à un problème africain.

Certains disent que la lutte du Congo et les lents progrès de Lusaka prouvent que, d'une certaine façon, l'échec est inévitable dans certaines régions – que les humains sont simplement prédisposés à s'entretuer. Je l'ai entendu en Bosnie; je l'ai entendu au Kosovo; je l'ai entendu au Viet Nam et, précédemment, nous l'avions entendu au sujet des grandes puissances européennes qui, finalement, après un siècle d'atrocités, ont fini par oublier leurs différends internes si bien qu'aujourd'hui, les guerres en Europe centrale, jadis si communes, ne sont plus possibles. J'espère qu'au cours de nos vies et de nos carrières professionnelles, nous aurons l'occasion de voir les dirigeants africains parvenir à faire de même. S'ils pouvaient le faire, ce serait plus rapide qu'en Europe, mais j'espère qu'ils le pourront – s'adressant au Premier Ministre M. Meles Zenawi lorsque nous étions à Addis-Abeba, quatre ou cinq jours avant que la guerre n'éclate, l'Ambassadeur Levitte lui a dit : Tirez les leçons des erreurs de l'Europe.

Je rejette catégoriquement l'idée que l'Afrique n'est pas prête pour la démocratie, ou qu'elle a besoin « d'hommes forts » ou de dictateurs pour assurer la stabilité, ou que parmi certains peuples ou certaines tribus les conflits sont inévitables. De telles opinions, que nous avons tous entendues au sujet de la Bosnie, sont non averties et ont, au moins à un degré subliminal, une connotation raciste. Ils avaient tort pour la Bosnie, ils avaient tort pour le Kosovo, ils ont aussi tort pour l'Afrique.

Inscrivons-nous aussi en faux contre la notion qui commence à gagner en popularité parmi certains commentateurs selon lesquels certains États seraient des échecs. Un État ne peut pas connaître un échec, ce sont les dirigeants qui échouent. On fait grand cas du caractère artificiel des frontières et nombreux sont ceux qui affirment que cette situation rend les conflits inévitables. Je partage les préoccupations exprimées à propos de ces frontières et de la façon dont elles ont été délimitées à la fin du XIXe siècle, mais ce sont ces frontières que les Africains ont décidé de maintenir lorsqu'ils sont devenus indépendants. Une fois cette décision prise, les dirigeants doivent trouver un moyen de vivre à l'intérieur de ces frontières. S'ils veulent les changer, qu'ils le fassent volontairement, comme cela s'est fait en Union soviétique, en Tchécoslovaquie et ailleurs, mais pas en faisant la guerre.

Tout cela signifie que nous ne pouvons pas perdre espoir. Une direction éclairée peut faire une différence; elle doit faire une différence. En janvier dernier, lorsque nous nous sommes lancés dans le « mois de l'Afrique », nous avions dit que l'an 2000 serait « l'année de l'Afrique » et vous avez, Monsieur le Président, placé la barre très haut en maintenant l'attention du Conseil de sécurité sur ces questions. À cette époque, le Représentant permanent du Zimbabwe nous avait alors rappelé que notre engagement envers les efforts de paix – les nombreux efforts de l'ONU à travers le monde et nos propres engagements aux États-Unis d'Amérique concernant, par exemple, le processus de paix au Moyen-Orient – doit être suffisamment solide pour surmonter de nombreux revers, certains catastrophiques et apparemment définitifs. Le Représentant permanent du Zimbabwe nous prévenait qu'en Afrique, comme partout ailleurs, nous devons être prêts à accepter que des revers se produisent sans que cela nous décourage d'aller de l'avant. Je crois qu'il faudrait toujours accepter les bons conseils, surtout lorsqu'ils viennent d'un collègue si estimé. Les revers, malheureusement, font partie de tout processus de paix; ils ne devraient pas diminuer notre détermination, mais au contraire la consolider.

Pour terminer, j'aimerais rappeler à tous que nous sommes réunis aujourd'hui pour renforcer un processus de paix menacé mais auquel nous sommes tous engagés. Nous ne sommes pas venus ici par charité ou simplement pour redresser les erreurs du passé – même si cela doit être fait –, mais parce que nous reconnaissons tous que la paix au Congo, la paix et la démocratie dans toute l'Afrique sont dans l'intérêt de tous : Européens, Asiatiques, Américains, d'autres encore dans le monde occidental, les amis comme les voisins.

Alors que nous poursuivons le débat aujourd'hui et demain et que nous continuerons durant les prochaines semaines, j'espère que nous pourrons nous inspirer de ce qu'ont vu les Ambassadeurs Greenstock, van Walsum et Andjaba lorsqu'ils se sont rendus à Kananga, il y a un mois : des milliers de Congolais ordinaires massés aux abords des rues de cette ville, criant « la paix, la paix, la paix » au plus profond d'une zone isolée et en situation difficile. Aidons-les à réaliser leurs espoirs et leurs rêves. Ceci est pour nous, membres du Conseil de sécurité, et pour vous, mes amis du Comité politique pour l'application de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, la meilleure raison possible de continuer à œuvrer pour l'application de l'Accord de Lusaka et pour la paix en République démocratique du Congo.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Ministre d'État aux affaires étrangères et pour la coopération internationale de la République démocratique du Congo, S. E. M. Yerodia Abdoulaye Ndombasi.

M. Ndombasi (République démocratique du Congo) : Je me trouve dans la position de ce qu'enseigne le « Machiavel espagnol », Baltasar Gracián y Morales, quand il traite de ce que doit être et de ce que doit faire « L'homme de cour » – c'est le titre de son ouvrage. Je me présente donc devant vous comme un homme de cour, sachant marcher sur les œufs sans les écraser, devant rassurer, éclairer et s'engager.

Auparavant, je vous demande la permission de présenter mes chaleureuses félicitations à vous-même, Monsieur le Président, et aux membres du Conseil pour l'initiative prise à l'issue de la visite que le Conseil ou ses représentants nous ont rendue récemment en Afrique.

Je voudrais en même temps remercier le Représentant permanent de la République populaire de Chine, lui dire notre reconnaissance et lui exprimer nos félicitations pour les succès qu'il a obtenus dans l'accomplissement de son mandat de Président du Conseil durant le mois de mai passé.

Il convient également de vous présenter à vous-même, Monsieur le Président, tous les meilleurs voeux pour votre mandat qui commence et vous rendre un hommage souligné, en exprimant l'espoir que les travaux qui se dérouleront sous votre conduite seront couronnés de succès, de telle sorte que l'« homme de cour » que je suis ne puisse pas vaciller en même temps que les signifiants qui rôdent au-dessus de nos têtes et qui sont, pour nous, l'Accord de Lusaka, les résolutions de l'ONU, la Charte des Nations Unies qui sont les signifiants qui nous guident, nous Congolais, nous de la République démocratique du Congo, pour exhiber à tout moment une bonne volonté et la disponibilité de hâter la fin de la guerre pour entamer la reconstruction nationale.

Ici même dans ce bâtiment, S. E. Mzee Laurent-Désiré Kabila est venu s'adresser au Conseil, et les termes, les mots et le sens qu'il a fait circuler, je pense, restent encore présents dans les mémoires des membres pour trouver que ce j'ai dit n'est pas du *flatus vocis*, que c'est des engagements, c'est des assurances et c'est des éclaircissements auxquels je vais me livrer, je pense, pendant mon exposé. Cette arrivée et cette adresse du Président Kabila avaient suscité beaucoup d'espoir, puisqu'elles ont conduit à l'adoption de la résolution 1291 (1999), laquelle succédait, dans la chronologie de prise de décisions, à la résolution 1234 (1999), qui est encore vivace dans les possibilités qu'elle offre de hâter la fin de la guerre.

Et cette bonne volonté de la part de tous les chefs d'État signataires de l'Accord de Lusaka s'est traduite par des aménagements ultérieurs, notamment les arrangements de Kampala, qui ont réglé le processus de l'établissement d'un climat de sécurité pour nos populations et pour les forces des Nations Unies qui, il va de soi, gagnent en sécurité lorsqu'elles opèrent dans un pays qui n'est pas en guerre.

Pour nous, la seule présence des forces étrangères non invitées est un acte de guerre, et rien ne peut garantir cette sécurité nécessaire à offrir aux pays contributeurs, aux pays qui nous envoient leurs enfants pour nous aider à sortir de nos problèmes, car cette sécurité est instable et imprévisible dès lors que des armées étrangères non invitées occupent le pays et poussent le raffinement jusqu'à se battre entre eux.

En cette année de Coupe d'Afrique des nations et de l'Euro 2000, on dirait qu'ils veulent – puisque nous ne savons pas les ressorts cachés de leurs affrontements – un stade pour se mesurer les muscles au détriment de l'infrastructure, de la population, du respect dû à l'intégrité territoriale et à la souveraineté nationale du peuple congolais, et ce conformément au signifiant qu'est la Charte des Nations Unies. Tant que ces frères gladiateurs se trouveront chez nous, rien ne peut garantir – puisqu'ils en sont à la troisième édition de leur championnat – que, d'un moment à l'autre, les mêmes

événements, même après un cessez-le-feu, ne se reproduiront pas s'ils restent sur notre territoire.

Ce que nous appelons l'agression contre notre pays par nos frères venus de l'Est demeure la clef des développements ultérieurs dans les événements qui nous conduisent à nous réunir pour trouver la paix en République démocratique du Congo. S'agissant de la sécurité de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) – comme cela vient d'être prouvé récemment, avec l'évacuation par la MONUC de ses 20 représentants qui se trouvaient à Kisangani –, tant que ces gens qui se battent sont chez nous, il n'y aura pas de sécurité pour la MONUC. Leur évacuation est donc, dans le raisonnement, quelque chose qui est imputable dans la catégorie de l'obligation.

Je suis tenu, en tant que Ministre d'État, de donner les assurances que la République démocratique du Congo a besoin des Nations Unies, a besoin de la MONUC, et ce serait absurde que nous ayons besoin de l'Organisation des Nations Unies et que nous lui compliquions la tâche. Je donne les assurances du Gouvernement de la République démocratique du Congo, tant en ce qui concerne le déploiement des forces de l'ONU que le déploiement précurseur de la MONUC, je donne l'engagement que conformément à la Convention sur le statut des forces (SOFA), ces forces bénéficieront d'une liberté de mouvement totale. Liberté, non pas au sens où Kant nous dit que la liberté n'est pas une liberté d'indifférence, c'est-à-dire « Je fais ce qui me plaît quand il me plaît, même à traverser la rue quand les feux sont rouges». Eh bien, Kant dit que la liberté c'est une liberté en connaissance de cause, puisque quand on sait l'effet que peut avoir un véhicule sur un corps qui traverse librement, en faisant ce qu'il veut quand il veut, cette liberté est organisée sous la forme – j'en ai discuté avec M. Morjane – d'une notification. Il est normal qu'en tant que Gouvernement souverain, nous sachions quand, avec qui et où les aéronefs de la MONUC et de l'ONU vont se déployer dans notre ciel. Cela n'est pas une tracasserie, c'est simplement pour éviter qu'il arrive quelque chose de fâcheux à ces personnes dont nous avons besoin, comme je l'ai dit tout à l'heure, pour nous tirer de cette affaire, pour mettre fin à la guerre et pour que nous reprenions notre reconstruction nationale.

Je dois donner aussi des assurances que le Gouvernement de la République démocratique du Congo a négocié, par mon intermédiaire, les Accords de Lusaka et les a signés par la personne de S. E. Mzee Laurent-Désiré Kabila.

Nous sommes pour les Accords de Lusaka. Nous appelons à leur application intégrale. Même si nos calendriers, par exemple, avaient été entamés, contrairement à ce qui était prévu dans les Accords, nous n'en avons pas profité pour mettre en question les Accords eux-mêmes. Nous sommes pour l'application des Accords de Lusaka, que cela soit bien entendu.

Naturellement, lorsque le voile du futur s'est déchiré, il est facile de juger, alors que lorsqu'il recouvre encore le présent, personne ne peut prévoir avec exactitude ce qui se passera. Voilà pourquoi, pour les Accords de Lusaka qui ont été signés, des modifications, par exemple au sujet de la date, du calendrier, se sont imposées sans pour autant rendre caduque la nécessité de les appliquer. Je le répète, nous sommes pour, et nous ferons tout pour que leur application soit facilitée. Mon Gouvernement est pour la facilitation du dialogue congolais. Évidemment, cette facilitation s'incarne dans une personne, que l'OUA a nommée et qui a obtenu l'agrément de toutes les parties.

Mon gouvernement a des raisons de trouver que l'incarnation de cette facilitation ne convient plus au déroulement des opérations. Nous sommes pour la facilitation, et nous nous sommes déjà adressés à l'Organisation de l'unité africaine (OUA), pour qu'elle nomme une autre incarnation, laquelle si elle a l'accord des parties, va fonctionner pour faciliter le dialogue intercongolais.

Je voudrais souligner que, pendant que tout cela se déroule, nous sommes un gouvernement, un gouvernement souverain, nous continuons à gouverner. Et il peut se faire que le manque de coordination préalable entre ce que l'incarnation de la facilitation opère et les décisions que nous prenons souverainement engendre un certain télescopage et que cela s'exprime par des contradictions. Mais je vous assure que nous sommes pour la facilitation. Nous pensons que la balle est le camp de l'OUA, pour assigner ce rôle à quelqu'un, qui j'espère, contrairement à ce qui s'est passé avant – l'incarnation en question a été trouvée bien tard, pas de notre fait, mais en raison des obstructions répétées qui venaient de certaines parties – saura mener à bien le processus. Nous sommes disposés à travailler avec la nouvelle incarnation, mais, je le répète, nous sommes pour la facilitation du processus d'application de l'Accord de Lusaka.

Et je dis que pour nous, le ciel du Conseil de sécurité est traversé par des références qui guident son action, et que ces références sont, outre l'Accord de Lusaka que nous avons signé, les propres résolutions du Conseil de sécurité et la Charte des Nations Unies, qui font la trinité de notre Bible. C'est ainsi que nous l'entendons.

Pour terminer, je voudrais rassurer la MONUC, que nous avons appelée chez nous, et dire que, à l'occasion des massacres inadmissibles et répétitifs qui se sont déroulés dans les parties que nous ne contrôlons pas, notre peuple a exprimé sa grande colère devant l'impéritie des forces des Nations Unies, impéritie due aux difficultés de mettre en mouvement ce genre d'opération. Je sais que quelques pierres ont été lancées contre le bâtiment de l'ONU, mais je ne pense pas que M. Morjane en est à offrir sa place pour prendre celle de M. Bernard Kouchner. Mais nous veillerons à ce que ces incidents ne se reproduisent plus, même si nous pouvons comprendre que de jeunes étudiants, dans une ville de 5 millions d'habitants, expriment leur colère, lancent quelques pierres – des pierres congolaises, pas les pierres du Kosovo.

Donc, je donne l'assurance à M. Morjane qu'il travaillera en parfaite liberté, en parfaite sécurité; il sait qu'il peut venir dans mon bureau à tout moment; il sait que nous avons mis au point tout un système pour faciliter les contacts entre la MONUC et nous. Nous avons créé un Commissariat général du Gouvernement pour les affaires de la MONUC. Le Commissaire général, le professeur Ntuaremba est ici avec moi. La bureaucratie des uns et des autres crée des difficultés, mais nous avons la volonté d'y remédier.

À l'adresse du Conseil, je voudrais l'exhorter que ses propres résolutions, l'une d'entre elles votée à l'unanimité et c'est rare, viennent renforcer les avancées récentes de notre frère Kofi Annan qui, sortant de l'ambiance de « To Katanga and back », naguère écrit par M. O'Brien, que le Conseil, appliquant ses propres résolutions, fasse en sorte que cette avancée inouïe et inédite, d'audace et de courage puisse être appuyée afin que nous accélérions la fin de la guerre, la restauration de la stabilité et, puisque c'est cela notre but, nous voulons comme dit Paul Éluard, transformer l'eau en électricité et faire de chaque homme, même celui-là qui est à ma droite, d'en faire un frère. Voici l'objectif du Gouvernement de la République démocratique du Congo.

Nous comptons que vos décisions accéléreront ce processus et je vous assure de l'engagement de mon Gouvernement à faciliter le dialogue congolais, à faciliter la facilitation, à créer les conditions d'un travail serein, efficace, dans la sécurité, aux forces de l'ONU. Nous appelons pour que cela se passe aussi dans l'audace, par exemple, en couplant à un moment que j'estime prochain, la phase II et la phase III, pour que les choses aillent vite, car nous sommes pressés.

Le Président : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Ainsi s'achève notre séance officielle publique. Nous nous retrouverons cet après-midi pour une séance privée, entre partenaires, déterminés à aborder les problèmes de fond qui se posent à nous, pour leur apporter des solutions.

La séance est levée à 13 h 20.